

# Conditions Générales de Vente

---

à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE - FLIP

À partir du 01/05/2023

## TOUTE COMMANDE QUI NOUS EST ADRESSÉE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES, LESQUELLES PREVALENT SUR TOUTES AUTRES CONDITIONS

### GENERALITES ET COMMANDES :

Les prix et renseignements sur les catalogues, prospectus, notices, barèmes et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas le vendeur.

Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée soit, d'un ordre établi sur papier à en-tête commerciale du client, soit sur un bon de commande de notre société qui sera dûment signé et tamponné par le client, soit sous forme électronique dans des conditions permettant d'identifier le client.

Une participation de 5 € forfaitaire au frais de traitement sera facturée pour toute commande non passée sur bon de commande Flip. Pour les portes de garage sectionnelles, une participation forfaitaire de 15 € sera demandée pour toute commande non passée via le configurateur en ligne mis à disposition.

### PRIX :

Les prix et engagements donnés par téléphone ou par un représentant ne deviennent définitifs qu'après confirmation écrite.

Les prix sont établis en fonction des conditions économiques du jour de la remise de l'offre et de l'enregistrement de la commande. Ils pourront être révisés en fonction de la variation des coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur.

La facturation sera faite au prix en vigueur au jour de l'acceptation et confirmation de l'offre par la société Flip.

### DELAIS :

Les délais de livraison que nous sommes appelés à indiquer ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur.

Un retard de livraison ne peut donner lieu ni à pénalités, ni à dommages et intérêts, ni justifier l'annulation de la commande.

De même, les grèves, les épidémies, l'interruption des transports, le manque de matières premières, les accidents de toutes causes entraînant le chômage de tout ou partie de nos usines, ainsi que tous cas de force majeure, nous autorisent de plein droit à suspendre les contrats en cours ou à les exécuter tardivement sans indemnité, ni dommage et intérêt. Les marchandises sont réputées agréées départ usine ou entrepôts.

### ECO-CONTRIBUTION

FLIP adhère à l'éco-organisme VALOBAT pour la REP PMCB avec le numéro d'identification unique (IDU) attribué par l'ADEME : FR302661\_04GLRN. Cet identifiant atteste de la conformité de FLIP à ses obligations de responsabilité élargie du producteur mentionnées à l'article L.541-10 du Code de l'environnement pour la ou les catégories de produits et matériaux de construction de bâtiment qu'elle met sur le marché. La part du coût unitaire que FLIP supporte pour la gestion des déchets de PMCB tel que facturée par l'éco-organisme auquel FLIP, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction.

### EXPEDITION - TRANSPORT - CONTROLE - RECLAMATIONS :

Les expéditions sont faites au gré de l'expéditeur par tout moyen de transport à sa disposition.

- PORT PAYE

- FRANCO à partir d'un minima défini par commande et dans nos tarifs en vigueur.

- Si, de notre fait, l'expédition était incomplète, le complément de la commande serait acheminé en PORT PAYE.

Quel que soit le mode de facturation, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient de les vérifier à l'arrivée et de faire toutes réserves auprès du transporteur dans les formes et délais prescrits par l'article L. 133-3 du nouveau Code de Commerce en cas d'avarie, perte, casse, etc. ...

Le destinataire doit contrôler les marchandises à l'arrivée, la vérification doit porter sur l'état, le poids, les quantités, les références des articles. Aucune réclamation ne saurait être prise en considération, passé le délai de 48 heures après livraison. Des réserves précises et motivées doivent figurer sur le récépissé du transporteur. Elles doivent être confirmées au transporteur par L.R.A.R, dans les trois jours qui suivent la réception avec copie à transmettre à Flip.

Si le client désire un emballage particulier, il devra nous le stipuler en temps voulu. La société dégage toutes responsabilités dans le cas où la demande n'aurait pas été faite.

### RETOUR DES MARCHANDISES :

Partie ou totalité des fournitures ayant fait l'objet d'un Bon de Commande et dont la livraison n'a pas été sujette à réclamation dans le délai ci-dessus, ne peut en aucun cas nous être retournée et reprise, sauf sur acceptation préalable de notre part par écrit.

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Sauf contre-indication de la part du client, les factures lui sont envoyées par email à l'adresse qu'il aura indiquée. Le paiement de nos factures est adressé en euros au siège social. Les conditions de règlement du revendeur sont traitées directes 30 jours fin de mois en fonction de son crédit financier. En application de l'article L. 441-3 du Code de commerce, pour tout paiement anticipé, l'escompte accordé sera de 0,40 % par mois.

Toute facture d'un montant inférieur à 100 euros est réglable par chèque à réception et donnera lieu à la facturation d'un forfait pour traitement administratif de 7 €.

Les pièces détachées en service après-vente sont facturées au tarif général et envoyées contre remboursement sauf accord écrit.

En cas de non-paiement d'un règlement à l'échéance prévue :

- les sommes dues produisent de plein droit intérêts au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal.

- toutes les sommes, même non échues, deviennent immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable,

- l'expédition des marchandises restant à livrer est suspendue et ne pourra être effectuée que comptant.

- le mode de règlement convenu pourra être modifié.

Notre société se réserve le droit de lors de la première commande d'exiger un règlement total ou partiel de la commande.

### CLAUSE PENALE :

Le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation à notre profit de dommages et intérêts forfaitaires égaux à 25 % du montant T.T.C. impayé.

### RESERVE DE PROPRIETE Loi n°80-335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de propriété.

Nous conserverons la pleine propriété de nos marchandises jusqu'à paiement complet du prix, des taxes et des accessoires. La commande de nos produits implique de la part de tout acheteur l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété. Le client s'engage à nous permettre de reprendre possession de nos marchandises sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans les locaux et à supporter tous les frais de l'enlèvement de nos marchandises. En cas de non-paiement, à l'échéance, intégral ou partiel, nous pourrions, sans mise en demeure préalable, reprendre les dits produits et les accessoires. Toutes sommes déjà versées par le client nous resteront acquises à titre de dommages et intérêts. Le client identifiera clairement ces produits comme étant la propriété de notre société et prendra les assurances nécessaires pour couvrir les dégâts ou dédommagements éventuels. Le client s'engage à nous avertir immédiatement, et ce sous peine de dommages et intérêts, de toute saisie qui serait pratiquée par un tiers.

### ANNULLATION DE LA COMMANDE :

Aucune annulation partielle ou totale de la commande ne peut être acceptée sauf accord expresse de FLIP. En cas d'annulation le client dédommagera FLIP pour tous les frais engagés et toutes les conséquences directes et indirectes.

### JURIDICTION :

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du présent contrat sera soumis au tribunal de commerce de Lille (France) exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

### GARANTIE FLIP :

Les produits vendus sont couverts par une garantie contractuelle, dont les termes et conditions sont précisés ci-dessous.

La durée de la garantie contractuelle est variable selon le type de produit :

- les volets roulants motorisés Somfy ou FLIP sont garantis 7 ans (émetteurs et automatismes 5 ans pour Somfy et 2 ans pour FLIP) ;

- les volets roulants solaires sont garantis 7 ans (batterie et capteur 5 ans pour Somfy et FLIP ; émetteurs et automatismes 5 ans pour Somfy et 2 ans pour FLIP) ;

- les volets roulants manœuvres manuelles sont garantis 2 ans ;

- les portes de garage enroutables et les automatismes sont garantis 5 ans et les moteurs sont garantis 7 ans ;

- les portes de garage sectionnelles sont garanties 10 ans (automatismes garantis selon conditions du constructeur) ;

- les produits de protection solaire sont garantis 2 ans, les motorisations 7 ans.

Toutes nos pièces détachées pour toutes les familles de produit sont garanties 2 ans.

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie initiale du produit complet.

La garantie ne s'applique qu'aux vices de fonctionnement provenant d'un défaut dans l'assemblage, la fabrication ou la conception de nos produits, sauf si cette dernière résulte de contraintes imposées par l'acheteur. A cet égard, il est rappelé que nous ne fabriquons que des produits dont la mise en œuvre se fait conformément aux règles de la profession selon la Directive Technique Unifiée (DTU) et par du personnel qualifié. Il appartient par ailleurs à l'acheteur de vérifier lui-même que le produit correspond exactement à l'utilisation qu'il veut en faire.

La garantie est octroyée au premier propriétaire, sauf si les détériorations des produits résultent :

- du non-respect des prescriptions d'entretien et d'utilisation ;

- d'utilisations anormales ou excessives, de dégradations intentionnelles ou accidentelles, de chocs ;

- des manœuvres effectuées malgré les obstacles (notamment neige, cailloux, gel, sans que cette liste ne soit exhaustive, ...)

- d'un défaut de pose, que celui-ci provienne de l'incompétence et/ou de la négligence du poseur, d'un manquement aux règles de l'art ou à des prescriptions normatives, ou encore du non-respect des données figurant dans les notices d'utilisation, fournies néanmoins à titre purement indicatif ;

- des dégâts dus aux branchements non-conformes aux prescriptions du constructeur (notamment la pose par un professionnel) ;

- de la modification du produit par un tiers ;

- de l'évolution normale de la brillance, de la couleur, de l'aspect de laque du matériau, dû à l'exposition prolongée dans l'environnement du produit (rayons UV, air salin, pollution...), aux frottements des lames entre elles, ainsi que des éventuels risques de cloquage dans les zones exposées de bord de mer ;

- d'une cause extérieure et/ou des circonstances qualifiées de force majeure par les tribunaux (notamment incendie, orage, tempête, vent, gel, catastrophes naturelles, grève, ...)

- des éventuelles interférences radio ;

- des pièces d'usure (notamment sangle, cordon, genouillères, joints de coulisses, piles, sans que cette liste ne soit exhaustive...).

### GUIDE D'APPRÉCIATION :

Les critères d'acceptabilité de nos volets roulants et portes de garage sont définis par le «Guide d'appréciation de la qualité des volets» (Mars 2018) édité par le F.F.B Actibaie au sein de la F.F.B (Fédération Française du Bâtiment), département Fermeture et Store. Vous pouvez vous appuyer sur celui-ci également lors de vos interventions S.A.V.

Notre garantie est limitée au remplacement ou à la remise en état des pièces défectueuses, à l'exclusion de tous autres frais de quelque nature qu'ils puissent être.

Pour être traitée, toute demande de garantie doit être effectuée dans le délai exposé ci-dessus, par lettre recommandée et adressée au siège social de la société FLIP à Gondecourt (59). Le produit sous garantie doit être conservé en l'état, dès l'émission de la demande de garantie, à notre disposition pour analyse.

Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage du ou des produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de son matériel, de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, sans que cette liste ne soit limitative, ainsi que pour tous frais de main d'œuvre découlant de la mise en œuvre, de la pose ou de la dépose de nos produits. Si toutefois notre responsabilité était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de son contrat, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix du produit qui est à l'origine du dommage, quels qu'ils soient.

Les informations recueillies par le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FLIP et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Les informations recueillies par le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FLIP et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

### DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies par le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FLIP et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise FLIP rue Pierre et Marie Curie, 59147, Gondecourt - dpo@FLIP.fr. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).